




Pulnoy



EN BREF

Hôtel de Ville - 2, rue du Tir - 54425 Pulnoy
Tél. : 03 83 29 16 64 - E-mail : contact@pulnoy.fr

Envoyez vos coordonnées postales à contact@pulnoy.fr
pour recevoir "Pulnoy en Bref" uniquement par e-mail

Plus d'infos sur www.pulnoy.fr
   VilleDePulnoy

N° 130

Février-Mars 2020

ÉDITO



Michelle Piccoli
Maire de Pulnoy

Extraits du discours prononcé
le 14 janvier 2020, à l'occasion
de la cérémonie des Vœux :

« Ce fut un bonheur et un honneur pour moi de servir notre commune, après 30 ans de vie professionnelle au service des enfants et de leurs familles, et 19 ans de vie municipale.

La décision n'est pas simple, mais il faut savoir rentrer au foyer au bon moment et ne pas attendre qu'il se fasse trop tard, et un peu trop nuit [...] »

« L'expérience que j'ai vécue a été des plus enrichissantes. J'ai accompli cette mission avec tout l'engagement qu'elle mérite. Je n'ai certainement pas été parfaite, mais je puis vous assurer que j'ai fait de mon mieux [...] »

« Je remercie l'ensemble des partenaires, bailleurs, entrepreneurs, professions libérales, commerçants, artisans, corps enseignants, forces de l'ordre et de secours, citoyens volontaires aux dispositifs de prévention, aux comités consultatifs et aux instances, et à tous nos formidables bénévoles d'associations [...] »

« Je tiens à renouveler aux agents de la commune, administratifs, d'animation, techniques, police municipale, affaires scolaires, mes profonds remerciements pour votre fidélité et votre implication dans vos missions respectives ! Je vous souhaite à toutes et à tous de continuer dans la voie que vous suivez déjà si bien et j'espère que notre futur maire saura renouveler cette confiance et apprécier votre collaboration, autant que j'ai pu le faire moi-même.

Je lui souhaite de s'épanouir dans ses fonctions. Le monde évolue et nous devons nous adapter autant que nous le pouvons en répondant aux besoins et aux attentes des administrés. Être au cœur de leurs préoccupations et œuvrer à leur bien-être tout en leur assurant le meilleur que la municipalité puisse leur offrir, doit être la principale mission d'une équipe municipale.

Les nouveaux élus à Pulnoy et à la Métropole seront accompagnés de tous mes vœux de réussite pour l'aventure qui commence pour eux.

Je fais confiance aux Pulnéennes et aux Pulnéens pour faire le meilleur choix.

Maire, c'est prendre la vie des gens en pleine figure, avec des peines, des engueulades, des joies et des éclats de rire : c'est une vie à l'image de la vie [...] »

MERCI à vous toutes et à vous tous !

SOMMAIRE

■ Article

Nettoyage de la voie publique

Portes ouvertes avant fermeture pour travaux

Élections municipales : faites entendre votre voix

Défibrillateur en libre accès

■ En Bref

Préinscriptions scolaires

Vous nous avez demandé...

INFOS FLASH

Merci !

Le recensement permet d'ajuster l'action publique d'une ville aux besoins réels de sa population et de déterminer l'ampleur de la participation budgétaire de l'Etat dans chaque commune. Les réponses de chaque foyer sont donc très importantes. **Merci à tous ceux qui ont participé !**

Printemps des Seniors et des Générations

Les animations sont programmées du 2 au 7 mars.

Le programme complet est joint à ce numéro du Pulnoy en bref.

Parcours patrimonial

La totalité des stations du parcours patrimonial, inauguré en juin dernier, est désormais installée de façon pérenne.

Le guide, ci-joint également, a été rédigé pour accompagner le cheminement des visiteurs dans le passé, le présent et l'avenir de la ville.

Inscription des exposants pour la brocante

La brocante organisée par le Comité Animations et Loisirs se déroulera le jeudi 21 mai. Les inscriptions des exposants seront enregistrées en mairie à partir du 14 avril (places limitées !).

Aucune réservation ne pourra être faite avant cette date, garantissant ainsi à chacun les mêmes chances d'obtenir un emplacement.

■ Nettoyage de la voie publique

La Ville porte une attention toute particulière à l'environnement et au cadre de vie de ses habitants, indispensables au bien-vivre-ensemble. Mais, sans l'implication des habitants, ses efforts peuvent rester vains.

Les habitants

Le nettoyage des trottoirs, des cheminements piétons, des caniveaux... incombe aux riverains des voies publiques.

Ces derniers ont donc une obligation de nettoyage des trottoirs et cheminements piétons qui bordent leur habitation (balayage, désherbage, enlèvement des feuilles mortes, déneigement), ainsi que d'égouttage des arbres et des plantations se trouvant sur leur terrain, en bordure de voie publique. (Arrêté municipal du 06/03/1996).

Pour rappel (cf. Pulnoy en Bref n°129 - Janvier 2020) :

En cas d'accident sur un trottoir ou sur un cheminement piéton, la responsabilité du riverain étant légalement engagée, la victime est en droit de porter plainte contre l'occupant du logement devant lequel l'accident s'est produit.

Les agents de la Ville

Les services municipaux, veillent, en complément, à la propreté des espaces verts et des voiries.

Les agents de la Métropole

Enfin, une fois par mois (environ) les rues de Pulnoy sont nettoyées par les balayeuses mécaniques de la Métropole.

Avant chacun de leurs passages, Pulnéens et Pulnéennes sont invités à nettoyer les trottoirs et à retirer leurs véhicules de la chaussée.



En 2020, les rues seront balayées :

- les 24 et 25 février,
- les 6 et 7 avril,
- les 18 et 19 mai,
- les 29 et 30 juin,
- les 10 et 11 août,
- les 21 et 22 septembre,
- les 2 et 3 novembre,
- les 14 et 15 décembre.

Ces dates sont rappelées au fur et à mesure que les mois s'écoulent sur www.pulnoy.fr, dans la rubrique agenda, et par PulnoyInfos auprès des abonnés du service SMS.

■ Portes ouvertes

avant fermeture pour travaux

Avant que les portes de la salle Roger Galmiche ne se ferment pour un an de travaux, Sébastien Malgras, architecte, y a présenté le projet de rénovation du centre socioculturel.



Les associations

Les présidents d'associations pulnéennes ont eu droit à une invitation spécifique, dès le 29 janvier. Nombre d'entre eux ont répondu présent et c'est avec attention qu'ils ont suivi la présentation du projet.

Le grand public

Une opération portes ouvertes était proposée dimanche 2 février, en matinée. Les Pulnéennes et Pulnéens ayant bravé la pluie ont découvert les futurs aménagements.

Sébastien Malgras leur a présenté l'ensemble du projet, des sols au plafond, en mentionnant tour à tour les innovations apportées dans les domaines énergétiques et phoniques.

Les participants, curieux et soucieux de conserver le centre socioculturel qu'ils connaissent, ont apprécié ce projet qui met en avant la beauté du lieu tout en respectant la construction originale.



■ Élections municipales Faites entendre votre voix !

Les 15 et 22 mars, les Français seront invités à se rendre aux urnes pour élire les représentants de leur commune.

La carte d'électeur

Au 1^{er} janvier 2019, les listes électorales des communes ont été réunies dans le Répertoire Électoral Unique. Toutes les cartes d'électeur ont donc été renouvelées à l'occasion des élections européennes qui se sont tenues en mai.

Les personnes inscrites **après** ce scrutin, recevront leur carte **au début du mois de mars** afin de participer aux élections municipales.

Attention : l'envoi se fait **par courrier**. Il est donc important de s'assurer que le nom du destinataire figure sur la boîte aux lettres. Chaque année, de nombreuses cartes ne peuvent être distribuées par La Poste.

Les bureaux de vote

La ville de Pulnoy compte 5 bureaux de vote, dans lesquels sont répartis les

électeurs selon leur lieu d'habitation (cf. carte ci-contre).

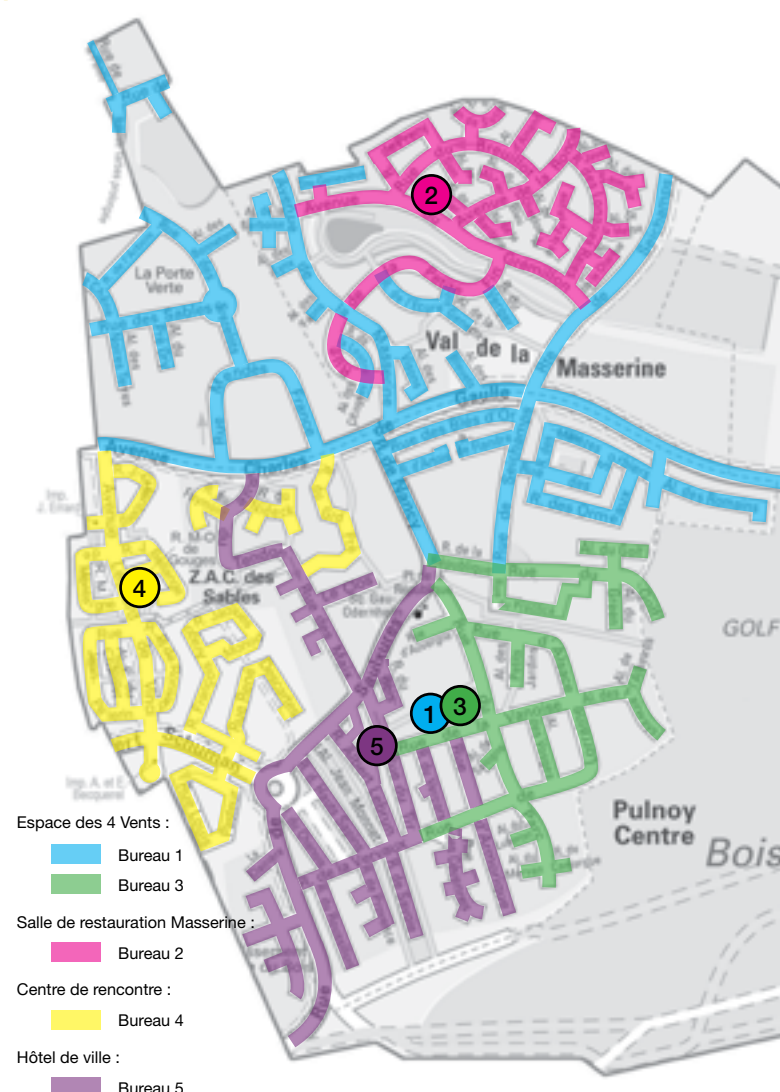
Une organisation spécifique en 2020

Les électeurs des **bureaux 1, 2 et 3** seront, pour ce scrutin, orientés vers un lieu différent de celui indiqué sur leur carte. En effet, sur les registres de l'État, ces trois bureaux sont indiqués comme se trouvant au centre socioculturel, mais ce dernier est fermé pour travaux.

Ainsi, en accord avec les services de la Préfecture, **de nouveaux sites ont été désignés** :

- Bureau 1 : Espace des 4 Vents
- Bureau 2 : salle de restauration du groupe scolaire de la Masserine
- Bureau 3 : Espace des 4 Vents

NB : La relocalisation provisoire des bureaux 1, 2 et 3 ne nécessite pas la réimpression des cartes des électeurs concernés.



■ Défibrillateur en libre accès

Le défibrillateur externe automatisé (DEA) est un atout important pour la prise en charge rapide et efficace d'une victime d'arrêt cardiaque.

Un constat

- Chaque année, en France, 50 000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque ;
- 65 % des Français ignorent les gestes qui sauvent ;
- Dans le Grand Nancy, le délai moyen d'intervention des secours est de 11 minutes.

En l'absence de prise en charge, un arrêt cardiaque est fatal en quelques minutes.

Des initiatives

Le Grand Nancy a mis en place, depuis quelques années déjà, le dispositif "Grand Nancy Défib'", avec ses "Sauveteurs Volontaires de Proximité" (SVP) : des particuliers formés aux gestes de premiers secours, volontaires pour assurer des permanences à leur domicile durant lesquelles un DEA leur est confié. Sur demande des services de secours, ils sont les premiers à venir en aide à la victime, faisant ainsi gagner de précieuses minutes, donc des chances de survie, en attendant l'arrivée des secours.



À Pulnoy, 8 DEA sont disponibles (en complément des DEA mobiles confiés aux SVP). Ils se trouvent :

- en mairie, 2 rue du Tir
- au centre socioculturel, 2 rue du Golf
- au centre de rencontre, 12 avenue Léonard de Vinci
- au centre technique Métropole du Grand Nancy
- à l'EHPAD Les Sablons, 34 rue de Saulxures
- au Golf du Grand Nancy-Pulnoy, 10 rue du Golf
- au gymnase Jacques Anquetil, route de Cerville
- au complexe sportif, route de Cerville

Contrairement aux 7 autres, **celui du complexe sportif** (initialement installé dans le couloir du club house du football club et déplacé en début d'année) est positionné **sur la façade extérieure du bâtiment du tennis**.

Cet emplacement doit permettre aux utilisateurs des différents espaces du complexe d'accéder, si besoin, à un défibrillateur en moins de 2 min.



Cet appareil est destiné à sauver des vies. Merci d'en faire bon usage et de veiller à ce qu'il ne soit la cible d'aucun acte de vandalisme.

NB : le DEA situé en extérieur est muni d'une ventilation permettant de maintenir une température constante pour le bon fonctionnement de l'appareil. Il est également muni d'une alarme sonore se déclenchant à chaque ouverture.

+ d'infos sur Grand Nancy Défib' et les Sauveteurs Volontaires de Proximité sur www.grandnancydefib.fr

En Bref

■ Préinscriptions scolaires

La permanence de préinscriptions en mairie est programmée du 31 mars au 10 avril.

Passage obligé pour les parents des nouveaux élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune, les préinscriptions scolaires seront enregistrées à l'accueil de l'Hôtel de Ville, sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile récent.



À cette occasion, les parents recevront **une attestation** qui devra ensuite être présentée au directeur de l'établissement d'affectation du nouvel élève pour procéder à son inscription définitive.

Un document regroupant l'ensemble des **informations pratiques relatives aux services périscolaires**, réalisé par les services de la Ville, leur sera également remis.

NB : L'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé de 6 à 3 ans par la Loi "pour une école de la confiance" adoptée pendant l'été 2019.

Les demandes de dérogation devront, elles aussi, être effectuées durant cette session de préinscriptions scolaires. Dans ce cas, les parents devront attendre la décision rendue par la commission pour procéder à la préinscription effective de leur(s) enfant(s).

■ VOUS nous avez demandé...

Pourquoi diable avoir coupé les arbres qui entouraient la statue située sur le rond-point de la rue de Saulxures ? Est-ce pour la rendre plus visible ?

En effet, deux des trois arbres (des charmes pyramidaux) de ce rond-point ont été coupés au début du mois de février et leur absence se remarque. Mais cela n'a aucun rapport avec Lys.

Ils étaient malheureusement **en fin de vie**, n'ayant pas résisté aux périodes de canicule qui se sont succédées dernièrement. L'un d'eux était même totalement sec et ne parvenait plus du tout à verdier.

Fragilisés, les 2 arbres ont donc dû être coupés pour des raisons évidentes de sécurité.

Le troisième, en parfaite santé, a été laissé en place et sera élagué en temps utile.



Septembre 2019



Février 2020

Une réflexion est en cours pour choisir l'essence et l'emplacement des arbres qui viendront remplacer ceux qui ont été retirés.



■ PRÉVENTION

Mise en place de pièges photographiques mobiles

Certains usagers restent malheureusement sourds aux nombreuses campagnes de sensibilisation à la propreté de la ville : **les dépôts sauvages se succèdent** aux pieds des molochs, suscitant l'indignation des riverains.

Afin de faciliter l'identification des auteurs de ces infractions, l'équipe municipale a acquis des **pièges photographiques mobiles** susceptibles de couvrir chaque point de collecte de déchets de la ville. Des panneaux d'information à destination de la population seront, eux aussi, prochainement installés sur les sites concernés.

NB : Tout dépôt nécessitant une intervention spécifique de collecte est considéré comme dépôt sauvage et expose son auteur à une amende.

Les dépôts sauvages sont classés en 3 catégories :

- Dépôt ou abandon de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés (art. r.632-1 du Code pénal) : contravention de 2nde classe (150 €). En complément, il pourra être procédé d'office, conformément à l'article L.541-3 du Code de l'Environnement, à l'enlèvement des déchets concernés aux frais du contrevenant ;
- Dépôt ou abandon d'objet embarrassant la voie publique sans nécessité (art. r.644-2 du Code pénal) : contravention de 4^{ème} classe (750 €);
- Dépôt d'ordures ou d'objets transportés à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé (art. R.635- du Code pénal) : contravention de 5^{ème} classe (1 500 €). En cas de récidive, ce montant peut être porté à 3 000 € (art. 132-11 du Code pénal).



Le centre socioculturel étant fermé pour travaux, les nombreuses animations habituellement programmées dans la salle Roger Galmiche doivent être délocalisées.

C'est notamment le cas pour la **braderie de printemps/été** organisée par Pulnoy Accueil Solidarité : rendez-vous dans les préaux des deux bâtiments de l'**école élémentaire de la Moissonnerie** (de part et d'autre de la rue du Tir, à hauteur du numéro 8).

■ DANS VOTRE AGENDA

AVRIL

Mercredi 1 - de 17h à 19h
Inscriptions à l'accueil de loisirs de printemps de l'Association Familles Rurales de Pulnoy
Bureau AFR - 1, rue de Prény

Samedi 4 - de 10h à 12h (À confirmer)
Permanence gratuite avocat
Entrée libre - 8 rue du Tir

Samedi 4 - de 10h à 12h
Un bon moment Same...di, organisé par la Ville de Pulnoy
Partie de pêche
Sur inscription préalable au STG*

Lundi 6 / Mardi 7
Balayage des rues
Laissez libres trottoirs et chaussée

Du 11 au 26
Tournoi open jeunes, organisé par le Tennis Club du Grémillon
Pour les 12-18 ans - Sur inscription préalable par Application des Epreuves Individuelles (AEI)

Du 13 au 24
Stages d'animation autour du tennis, organisés par le Tennis Club du Grémillon
Sur inscription préalable auprès du club (06 05 19 10 56 ou 06 61 98 03 48)

Du 14 au 24
Activités de la Mission Ados
Sur inscription préalable au STG*

Du 14 au 24
Accueil de loisirs de l'Association Familles Rurales de Pulnoy
Sur inscription préalable auprès de l'association
Espace des 4 Vents

Samedi 18 - de 9h à 16h
Braderie de printemps/été, organisée par Pulnoy Accueil Solidarité
Vêtements, chaussures, livres, bric à brac...
Entrée libre - Préaux des écoles élémentaires de la Moissonnerie (GS1 et GS2)

Samedi 18 - de 9h à 17h
Restitution de compost
Pensez à apporter pelle et contenant
Gratuit - Parking du parcours de santé

Lundi 20 - dès 18h30
Repair café intercommunal, organisé par Pulnoy Accueil Solidarité
Entrée libre - Centre socioculturel de Seichamps

Samedi 2 - de 10h à 12h (À confirmer)
Permanence gratuite avocat
Entrée libre - 8 rue du Tir

Vendredi 8 - dès 9h45
Cérémonie commémorative
Ouvverte à tous - Place de la République

MAI

LE MOT DE L'OPPOSITION

Ne pas voter tue la démocratie ...



LIBRE EXPRESSION POLITIQUE

LE MOT DE LA MAJORITÉ

Les dimanches 15 et 22 mars auront lieu les élections municipales.

En France, voter n'est pas obligatoire. C'est un droit. C'est aussi un devoir civique qui garantit le bon fonctionnement de la démocratie. Voter permet aux citoyennes et aux citoyens d'élire les représentants locaux, régionaux, nationaux... Voter est un élément fondamental de notre liberté.

Les femmes et les hommes qui s'apprêtent à solliciter vos suffrages ont toutes et tous la volonté de faire de Pulnoy une ville moderne, accueillante, en parfaite adéquation avec l'époque actuelle. Leur engagement mérite vos suffrages.

Il s'agit, pour vous, de déterminer quelle sera la liste la plus apte à conduire le destin de la commune pour les 6 ans qui viennent et nous savons que vous ferez le bon choix.

Nous comptons sur vous pour aller voter dès le 15 mars.

Le groupe majoritaire



Lundi 11 - dès 18h30
Repair café intercommunal, organisé par Pulnoy Accueil Solidarité
Entrée libre - Salle partagée de Saulxures-lès-Nancy

Samedi 16 - dès 20h30
Représentation théâtrale, par De Bouche à Oreilles
Blainville-sur-l'eau

Judi 21 - de 9h à 18h
Brocante, organisée par le Comité Animations et Loisirs
Place de la République et rues adjacentes

Dimanche 24 - (horaires à définir)
Concours open, organisé par l'Association Pulnoy Pétanque
Réservé aux licenciés - Complexe sportif J. Anquetil

Mardi 26 - (horaires à définir)
Concours des aînés, organisé par l'Association Pulnoy Pétanque
Réservé aux licenciés de + de 60 ans - Complexe sportif J. Anquetil

JUIN sur réservation

Judi 4 - (horaires à définir)
Visite de la mine de sel de Varangéville, organisée par les Pionniers de Pulnoy
Sur réservation préalable auprès de l'association

* Service Toutes Générations
2, rue du Tir - 03 83 29 87 90 - contact@pulnoy.fr